
COMpte RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze du mois d'avril, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Nathalie MALÉ Adjoints, Mmes et MM Christophe LAYAA-LAULHÉ, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Maritchu ERRAMOUSPE, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absents excusés : Elisabeth LAPEYRE, Jean-Baptiste MONLAU, Paula SANTOS

Monsieur Thierry DUCLOS-CAZENAVE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 5 avril 2021 et affichage des délibérations le 20 avril 2021.

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, à 18 h 40.

Elle propose le rajout à l'ordre du jour :

- travaux extension propriété EXIGA
- don de parcelles Monsieur EXIGA

Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian PÉGUILHÉ, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, a voté à l'unanimité, le compte administratif et a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Investissement

Dépenses

Prévu :	813 104,00€
Réalisé :	289 791,67€
Reste à réaliser :	57 000,00€

Recettes

Prévu :	813 104,00€
Réalisé :	291 253,04€
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	771 356,00€
Réalisé :	675 346,40€
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	771 356,00€
Réalisé :	788 108,71€
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 461,37€
Fonctionnement :	112 762,31€
Résultat global :	114 223,68€

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation des résultats 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le conseil municipal a affecté le résultat d'exploitation du budget communal comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	112 762.31 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	55 538.63 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	57 223.68 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	1 461.37 €

Vote des taux d'imposition

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation : 8.91 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.50 %

Elle précise que la commune ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Madame le Maire propose une augmentation.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

DÉCIDE d'augmenter le taux de TFPB à 10% et de reconduire le taux de la TFPNB.

Vote du budget primitif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle PÉGUILLHÉ, Maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 928 900,00 (dont 57 000,00 de RAR)
Recettes : 928 900,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 795 168,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 795 168,00 (dont 0,00 de RAR)

Les investissements porteront sur la construction d'une salle de classe et d'un dortoir, la mise en accessibilité du secrétariat de la mairie, l'agrandissement de la station d'épuration et l'achat d'équipements numériques pour l'école.

Régie service bibliothèque

Le Conseil décide la gratuité des services de bibliothèque et en conséquence l'arrêt de la régie de recettes.

Extension EXIGA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation propriété EXIGA Pierre.**

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux. Le Conseil Municipal approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

• participation FACE	11 075.75€
• T.V.A. préfinancée par SDEPA	2 768.94€
• participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	2 768.94€
• participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libre)	629.30€
TOTAL	17 242.93€

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Don EXIGA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée du don de parcelles que Monsieur EXIGA souhaite faire à la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées Section C :

- **N° 208** d'une surface de 7a 50ca, chemin des chênes, 64230 MAZEROLLES ;
- **N°1502** d'une surface de 15ca , 4 chemin des chênes, 64230 MAZEROLLES ;
- et de la parcelle **N°1495** d'une surface de 1a 53ca, lieudit l'Uzan, 64230 MAZEROLLES.

Elle souligne qu'en date du 02 décembre 2019, une délibération (02122019_02), approuvant ce don, avait été votée.

Elle précise que cette délibération était incomplète (manque de références cadastrales actualisées) et qu'il convient aujourd'hui de l'annuler et de la remplacer afin de la rendre exécutoire.

Le Conseil Municipal approuve le don des parcelles Section C N° 1495, N°1502 et N°208 pour une superficie totale de 9a 18ca.

Compte épargne temps

Madame le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne-temps.

Elle rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents contractuels à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

Après avis du Comité Technique Intercommunal émis dans sa séance du 23 février 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation.

Questions diverses :

Mise en sécurité de l'intersection CONDÉRANNE/BARRAQUÉ

Le Conseil départemental va installer un radar pédagogique.

Vente du relais paroissial

La commune a reçu une proposition de 7 000€ pour l'achat du relais paroissial. Les membres du Conseil décident de faire une contre-proposition à 8 000€.

Chemin POUBLAN

Monsieur DIT-ZEDDE souhaite faire don du chemin Pouban à la commune. La commission voirie se réunira afin d'étudier cette proposition.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 23 avril 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 23 avril 2021

Sceau de la mairie

Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ

